David Di Meo
Commissaire aux comptes

# Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « 2P ACTIVITIES », entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée en société par actions simplifiée unipersonnelle

## 2P ACTIVITIES

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 10 IMPASSE COUTOURIOU, 31670 LABEGE

788 439 560 R.C.S. Toulouse

DAVID DI MEO
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la Compagnie Régionale de Toulouse
SIRET 753 204 023 00026
2, RUE SAINT AUBIN 31000 TOULOUSE

# Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « 2P ACTIVITIES », entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée unipersonnelle

# 2P ACTIVITIES

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par votre décision d'associée unique en date du 17 juillet 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

## Situation nette de la société

- les derniers comptes annuels au 30 juin 2026, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 139 451 €, dont 836 € au titre du résultat de la période, et un capital social s'élevant à 10 000 € ;

## Situation de trésorerie et endettement financier

- au 30 juin 2026, les disponibilités s'élevaient à 153 716 €.

- compte tenu des dettes financières qui s'élèvent à 19 060 € il ressort une trésorerie nette positive de 134 656 €.

## Eléments d'actifs et de passifs

- à la date du dernier exercice clos le 30 juin 2026, l'actif est principalement composé des disponibilités exposées ci-dessus pour 153 716 € et des créances clients pour 23 715 € sur un total bilan net de 181 844 €.

- à la date du dernier exercice clos le 30 juin 2026, le passif est principalement composé des capitaux propres mentionnée au paragraphe « situation nette de la société » ci-dessus, des dettes financières mentionnées au paragraphe « Situation de trésorerie et endettement financier » et des dettes fournisseurs pour 17 382 euros.

## Analyse, perspectives et continuité d'exploitation

L'exercice 2026 s'est traduit par un bénéfice comptable de 836 € contre un bénéfice de 16 110 € pour l'exercice précédent.

Le niveau d'activité a diminué entre l'exercice 2025 et 2026 mais nous n'avons pas pour autant connaissance d'évènement susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation.

## Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur des capitaux propres des évènements survenus entre la date de la dernière clôture annuelle au 30 juin 2026, et la date de notre rapport.

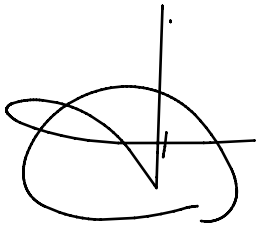
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'existe pas d'avantage particulier.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

*Toulouse, le 28 juillet 2026*

Le commissaire aux comptes et à la transformation



DAVID DI MEO